

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 29 mai 1989 mettant fin aux fonctions d'un wali.

Par décret présidentiel du 29 mai 1989, il est mis fin aux fonctions du wali de la wilaya de Tindouf, exercées par M. Allel Birady, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 29 mai 1989 mettant fin aux fonctions d'un chef de daïra.

Par décret exécutif du 29 mai 1989, il est mis fin aux fonctions de chef de daïra de Bir Mourad Raïs (Alger), exercées par M. Brahim Merad, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 29 mai 1989 mettant fin aux fonctions de chefs de daïra.

Par décret exécutif du 29 mai 1989, il est mis fin aux fonctions de chefs des daïras suivantes, exercées par

- MM. — Abdelhamid Si Afif, daïra d'El Affroun (Blida),
 — Abdenour Benkebil, daïra de Collo (Skikda),
 — Mouloud Merah, daïra de Sidi M'Hamed (Alger),
 — Mohamed Brahimi, daïra de Remchi (Tlemcen),
 — Abdelhamid Ahmed Khodja, daïra de Berrahal (Annaba).

Décret présidentiel du 29 mai 1989 portant nomination de walis.

Par décret présidentiel du 29 mai 1989, sont nommés en qualité de walis aux wilayas suivantes :

- MM. — Allel Birady, à la wilaya de Sidi Bel Abbès,
 — Brahim Merad, à la wilaya de Tindouf.

Décret présidentiel du 26 juillet 1989 mettant fin aux fonctions de walis.

Par décret présidentiel du 26 juillet 1989, il est mis fin aux fonctions de walis, exercées par

- MM. — Lahbib Habchi, à la wilaya d'Adrar,
 — Abdelatif Bessaih, à la wilaya de Laghouat,
 — Abdelkader Khelifa, à la wilaya de Batna,
 — Mohamed Seghir Hamrouchi, à la wilaya de Biskra,
 — Mohamed Ouahcène Oussedik, à la wilaya de Béchar,

- Abdemadjid Tebboune, à la wilaya de Tiaret,
- Chérif Abderrahmane Meziane, à la wilaya de Guelma,
- Khélifa Bendjedid, à la wilaya de Constantine,
- Salah Brahimi, à la wilaya de Mostaganem,
- Mohamed Mourah, à la wilaya de Mascara,
- Mohamed Ould Kadda Bensenane, à la wilaya d'El Bayadh,
- Tahar Sekrane, à la wilaya d'Illisi,
- Mohamed Nadir Hamimid, à la wilaya de Tissemsilt,
- Mohamed Tahar Maameri, à la wilaya de Khenchela,
- Rabah Boubertakh, à la wilaya de Souk Ahras,
- Abdelkader Benayada, à la wilaya de Mila,
- Mahmoud Si Youcef, à la wilaya de Aïn Defla,
- Mohamed Henni, à la wilaya de Naâma,
- Ali Saad, à la wilaya de Aïn Témouchent,
- Ahmed Hakimi, à la wilaya de Ghardaïa,
- Omar Djamel Benchaabane, à la wilaya de Relizane,

appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret présidentiel du 26 juillet 1989 mettant fin aux fonctions de walis.

Par décret présidentiel du 26 juillet 1989, il est mis fin aux fonctions de walis, exercées par :

- MM. — Abdelkader Djakmine, à la wilaya de Oum El Bouaghi,
 — Abdelghani Zouani, à la wilaya de Jijel,
 — Elyes Messaoud Nacer, à la wilaya de Djelfa,
 — Mohamed Boutemadja, à la wilaya d'El Oued,

Décret présidentiel du 26 juillet 1989 mettant fin aux fonctions de wali de Tizi Ouzou.

Par décret présidentiel du 26 juillet 1989, il est mis fin aux fonctions du wali de Tizi Ouzou, exercées par M. Ahmed El Ghazi, admis à la retraite.

Décret exécutif du 26 juillet 1989 mettant fin aux fonctions de secrétaires généraux de wilayas.

Par décret exécutif du 26 juillet 1989, il est mis fin aux fonctions de secrétaires généraux de wilayas, exercées par :

- MM. — Mohamed Chérif Djebbari, à la wilaya de Médéa,